



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHI	à	Mme BERNARD

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015

Délibération N°2015/91

**Programmation des expositions à l'Espace Diamant.
Pour l'année 2015.**

M. le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Espace Diamant a vocation à favoriser l'accès de tous à l'art de notre temps et à en assurer la promotion en favorisant plus particulièrement la création contemporaine.

La salle d'exposition située à l'étage de l'Espace Diamant accueille des manifestations professionnelles tout au long de l'année qui sont accompagnées d'actions de médiation en particulier en direction des scolaires.

Le Comité technique des arts plastiques qui a été constitué à cet effet, s'est réuni pour proposer une sélection opérée parmi les propositions transmises à la Direction de la Culture et destinée à être présentée à l'Espace Diamant.

Ce Comité, présidé par l'autorité municipale et composé de représentants institutionnels et de personnalités qualifiées a été constitué afin d'assurer la qualité et la légitimité des propositions d'artistes indépendants retenues pour l'élaboration de la programmation des expositions.

Ces choix proposés ont été déterminés selon des critères d'appréciation qui n'excluent aucune démarche et s'appuient sur la qualité et la pertinence des projets au regard des objectifs et de la mission de service public de ce lieu (cf. programme 2015).

Il est rappelé par ailleurs que, par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2011 deux partenariats ont été définis, d'une part avec le FRAC de Corse et d'autre part avec le Centre Méditerranéen de la Photographie pour des expositions annuelles de deux mois. Ces partenariats ont été formalisés par conventions triennales.

D'autre part, afin de créer des passerelles entre le musée Fesch Palais des Beaux Arts et l'Espace Diamant, il est également proposé d'accueillir des expositions originales et temporaires, chaque fois que cela apparaîtra pertinent.

En dehors des partenariats particuliers avec le FRAC et le CMP, les expositions avaient jusqu'à janvier 2015 une durée de trois semaines. En raison d'une forte demande et d'une fréquentation faible la dernière semaine, l'autorité municipale a décidé qu'à partir de 2015 la durée des expositions ne pourra excéder quinze jours.

Pour la réalisation de ce programme des expositions à l'Espace Diamant, la Ville prend en charge le vernissage, le gardiennage, l'affiche, les cartons d'invitation ainsi que le coût des assurances de chaque exposition.

Elle réalisera sous réserve des crédits disponibles une plaquette annuelle annonçant l'ensemble des expositions.

Les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription du BP 2015 Fonction 33, Chapitre 11, Article 6233.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la proposition du programme des expositions présentées à l'Espace Diamant pour 2015.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Simone GUERRINI, Adjointe Déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 mars 2015

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La proposition du programme des expositions présentées à l'Espace Diamant pour 2015.

AUTORISE M. le Maire

A signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation.

DIT

Les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription du BP 2015 Fonction 33, Chapitre 11, Article 6233.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_91-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015

Publication : 27/03/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

